



Découvert annulé mais je reste fichée

Par **Marechal Nadege**, le **09/02/2017** à **17:21**

Bonjour ma banque à mis ma dette (découvert de 2300€) à 0 en la mettant en perte et profit. Depuis plusieurs mois je leur envoie des mails....recommandés....mais pas que réponse car je souhaite être défichée. Je viens de téléphoner et de pouvoir échanger directement ma conseillère qui m'a indiqué que c'était un droit de me ficher même si ma dette est annulée...quelle n'y pouvait rien que c'était le directeur qui décidait. Ont-ils ce droit? Comment faire pour le défichage? Merci.

Par **Visiteur**, le **09/02/2017** à **17:57**

Bonsoir,

La banque a préféré annuler votre dette, devant votre insolvabilité, c'est bien cela ???

Vous auriez eu raison si ce découvert avait été une erreur de la banque, mais si vous vous êtes mise vous même dans les dettes, la punition subsiste et c'est normal !

Par **Visiteur**, le **10/02/2017** à **08:53**

Bonjour,

la dette a été annulée par la banque; pas réglée par vos soins ! Je suis très étonné que la banque fasse ainsi mais soit... La banque vient de s'asseoir sur une certaine somme d'argent, qui même si elle représente peanuts pour eux, leur reste en travers de la gorge ! Et vous vous voudriez qu'ils en restent là ? Vous plaisantez ?

Par **youris**, le **10/02/2017** à **10:56**

bonjour,

il faudrait si vous parlez d'un fichage à la banque de france et de quel fichier il s'agit car il y existe plusieurs fichiers, le FCC, le FICP, le FNCI.

salutations